

**PORTANT TARIFICATION DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES
DANS L'AGENDA 2018-2019 DE L'UCA**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-07-06-08 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 06 juillet 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la vente d'espaces publicitaires dans l'agenda 2018-2019 de l'Université Clermont Auvergne, sachant que le format fermé du document sera de 140 x 210 mm, comme suit :

Annonceurs	Format de l'espace	Taille	Prix TTC
Artemisia gestion SAS	¼ page	140 x 52 mm	360 €
Bbowl – SARL JABI	¼ page	140 x 52 mm	360 €
Burger King –SARL Athik Aubière	1 page	140 x 210 mm	1200 €
Chamalières Auto Bilan	¼ page	140 x 52 mm	300 €
Ciné Dôme – SAS Cinémas Aubière	½ page	140 x 105 mm	720 €
Clermont Cartouche - Innovative Systems	½ page	140 x 105 mm	600 €
Clermont Auvergne Métropole	½ page	140 x 105 mm	720 €
Comédie de Clermont	¼ page	140 x 52 mm	312 €
Coopérative de Mai	1 page	140 x 210 mm	600 €
Corum St Jean	¼ page	140 x 52 mm	300 €
Crédit Agricole	4e de couverture	140 x 210 mm	1800 €
Crêperie le 1513	¼ page	140 x 52 mm	360 €
CROUS Clermont-Fd	1 page	140 x 210 mm	1200 €
Croustipain	¼ page	140 x 52 mm	360 €
Librairie des Volcans SCOP	½ page	140 x 105 mm	720 €
Mairie de Beaumont – Le Tremplin	¼ page	140 x 52 mm	240 €
MGEN	2e de couverture	140 x 210 mm	1800 €
Orange Bank	1 page	140 x 210 mm	1000 €
Orchestre d'Auvergne	2 fois ¼ page	140 x 52 mm	648 €
O'ZONE	¼ page	140 x 52 mm	240 €
SMTC	2 fois 1 page dont 3 ^e de couverture	140 x 210 mm	2400 €
Tablapizzas SAS Aubière	¼ page	140 x 52 mm	300 €
Ville de Clermont	¼ page	140 x 52 mm	360 €
Viltais – Le Florilège	¼ page	140 x 52 mm	360 €

Article 2 :

L'arrêté n° UCA-2018-216 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté sur l'eOTP : DCOMAGEN.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/11/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le **22 NOV. 2018**
- Publié le **22 NOV. 2018**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.